

Séance ordinaire du 29 avril 2021

L'an 2021, le 29 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Salle des fêtes à Sainte-Eulalie, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Cédrick CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Laetitia DA COSTA, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Sybil PHILIPPE, Julie MOYA, Alice PLATRIEZ.

EXCUSES :

Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Monsieur Philippe GARRIGUE,

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Nanou LAURENTJOYE

Date de convocation : 23/03/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

D.2021-04- 04 : *Vote budget supplémentaire 2021 - Budget principal*

Le budget supplémentaire 2021 du budget principal de la Communauté de communes s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- 760 119, 80 € pour la section de fonctionnement
- 8 087 826,61 € pour la section d'investissement.

Après avoir présenté et commenté les diverses annexes, Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer.

Le budget supplémentaire – budget principal 2021 est voté à l'unanimité des membres présents et représentés (21 voix POUR)

Fait à Saint-Loubès, le 03 mai 2021

Le Président

Frédéric DUPIC



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr